

Swoon : une plainte déposée pour recouvrer les sommes « évaporées » d'ex-clients

Cette plainte contre X vise à initier une enquête sur la société de paiement Swoon, dont la faillite avait laissé des centaines d'épargnants sans nouvelles de leurs économies.

Temps de lecture : minute

17 décembre 2021

Vendredi 17 décembre, le parquet national financier (PNF) a reçu une plainte contre X, au nom de 19 personnes, pour lancer une enquête sur Swoon, une société de paiement qui a fait faillite à l'été 2021, laissant des centaines d'épargnants sur le carreau, et sans nouvelles des sommes qu'ils avaient confié à la néobanque.

La plainte cite neuf chefs d'infraction, dont " *l'utilisation illicite d'expressions à connotation bancaire ou usage abusif du qualificatif de banque* ", " *l'escroquerie* ", " *l'abus de confiance* ", des " *pratiques commerciales trompeuses* ", le " *recel* " et le " *blanchiment* ".

Des " sommes évaporées "

Ce dépôt de plainte fait suite à une action collective lancée le 7 décembre à l'initiative de l'association France Conso Banque, pour " aider les ex-clients de la 'néobanque' à récupérer tout ou partie des sommes confiées et évaporées ". L'action collective est toujours ouverte, précise à l'AFP Christophe Leguevaques, l'un des deux avocats en charge du dossier pour l'association. Au total, " *le préjudice se monte à plusieurs millions d'euros* ", indique la plainte.

Dès sa création en 2018, la startup de service de paiement 100% en ligne proposait à ses clients une épargne avantageuse avec un taux d'intérêt de 3% qu'elle appelait livret d'épargne, surfant sur l'imaginaire de sécurité garantie par le livret A.

Des questions en suspens

Swoon avait été placée en liquidation judiciaire durant l'été 2021, avant de disparaître de la circulation. " *Le dossier n'est pas simple* ", explique Christophe Leguevaques, tandis que la plainte évoque une " *confusion entretenue par une multiplicité de sociétés* " : derrière l'application Swoon existaient trois sociétés différentes " *rendant difficile le suivi des fonds* ". " *On se pose des questions sur les différentes sociétés impliquées dans cette affaire. Quelles sont les relations qu'elles entretenaient avec Swoon ?* ", s'interroge l'avocat.

Selon la plainte, " *un transfert complet des fonds disponibles vers un compte situé en Lituanie* " a également été constaté sur plusieurs comptes de particuliers clients de la plateforme Swoon. " *Pourquoi cela s'est passé au mois d'août dans les 15 jours qui ont suivi le dépôt de bilan ?* ", questionne Christophe Leguevaques.

Emmanuel Riglaire, avocat du fondateur de la société, Quentin Haddouche, avait estimé à environ 300 personnes le nombre de clients restant à rembourser, avec des montants moyens de 10 000 euros.

Maddyness avec AFP



À lire aussi

Ce que la faillite de Swoon nous apprend sur les néobanques

Article écrit par Maddyness, avec AFP